



Commune de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 9 mars 2026 Procès-Verbal de séance

Lundi 9 mars 2026 à 19h00, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 3 mars 2026 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents (8) : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Olivier PHILIPPE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Clarisse RINGEISEN MEYER.

Absents (7) : Claudia MOSSER (donne pouvoir à Olivier PHILIPPE), Arnaud BOESPFLUG (donne pouvoir à Didier FRICK), Matthieu MARCADE (donne pouvoir à Jacky BLUMERT), Serge REBERT (absent non-excuse), Sébastien SENART (absent non-excuse), Sébastien MAYER (absent non-excuse), Stéphanie DELOY (absente non-excuse).

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 janvier 2026

FINANCES

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
3. Affectation du produit de la chasse pour 2026

RESSOURCES HUMAINES

4. Suppression de poste

AFFAIRES GENERALES

5. Territoire d'Energie Alsace (TEA) : Compétence gaz

DIVERS & INFORMATIONS

6. Autres points divers et communications du Maire
7. Autres points divers et communications des élus

Clarisse RINGEISEN MEYER est désignée secrétaire de séance

1. **Le Procès-Verbal de la séance du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20260309-PV_CM_260309-AI
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

M. le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Sermersheim ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Didier FRICK, 1^{er} adjoint au Maire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 114 789,10 €	614 950,00 €	1 729 739,10 €
	Recettes réalisées	816 877,10 €	67 716,33 €	884 593,43 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 114 789,10 €	614 950,00 €	1 729 739,10 €
	Dépenses réalisées	646 139,09 €	219 915,86 €	866 054,95 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	170 738,01 €	-152 199,53 €	18 538,48 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	388 279,10 €	229 226,76 €	617 505,86 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	559 017,11 €	77 027,23 €	636 044,34 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	559 017,11 €	77 027,23 €	636 044,34 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) :

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune de Sermersheim,
- **Donne pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du produit de la chasse pour 2026

L'affectation du produit de la chasse 2026 s'élevant à 13.314,46 € permet de couvrir partiellement la cotisation afférente à l'exercice 2026 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles (CAAA) du Bas-Rhin s'élevant à 13.523,00 €. Le solde s'élevant à 208,54 € peut être pris en charge par la commune ou réparti par la CAAA entre tous les propriétaires fonciers.

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'affecter le produit de la chasse à la couverture de la cotisation Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour l'exercice 2026 ;
- **Décide** de prendre en charge la totalité de la cotisation Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour l'exercice 2026 ;
- **Charge** M. le Maire d'inscrire cette somme au budget primitif 2026.

RESSOURCES HUMAINES

4. Suppression de postes

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Vu l'avis du comité social territorial (CST) en date du 25/02/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide de supprimer** l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **Décide de supprimer** un emploi permanent de rédacteur à temps complet ;
- **Décide de supprimer** l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet ;

AFFAIRES GENERALES

5. Territoire d'Énergie Alsace (TEA) : Compétence gaz

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a proposé lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026 de transférer la compétence gaz à TEA moyennant la rétribution de la redevance R1

gaz de GRDF à TEA. Il précise que cette redevance s'élevait pour 2025 à 1.201,60 € et rappelle les avantages pour la commune et ses administrés en cas d'adhésion.

L'assemblée ayant chargée le prochain conseil municipal de délibérer sur ce point lors de la séance du 27 janvier 2026. Les élus réitèrent leur décision.

DIVERS ET INFORMATIONS

6. Autres points divers et communications du Maire

a. Plan de circulation autour du collectif rue des pêcheurs

M. le Maire rend compte de la réunion publique du vendredi 27 février 2026 au sujet de la circulation dans les rues des pêcheurs, des bateliers, du lavoir, de la paix et de l'église.

b. Bref résumé du mandat

M. le Maire profite de ce dernier conseil municipal du mandat pour effectuer un bref bilan des 6 années écoulées et remercier les élus pour leur investissement durant ce mandat.

7. Autres points divers et communications des élus

a. Lutte contre le frelon asiatique

M. Olivier PHILIPPE, conseiller municipal rend compte de la réunion du 6 mars 2026 et présente la plateforme « freelons.fr » ainsi que les installations de pièges déjà effectués.

Il profite de son intervention pour évoquer la coupe du chêne en forêt, coté RISCH. Il déplore cet acte de vandalisme et souhaite qu'à l'avenir, le coupable ne soit plus autorisé à exploiter du bois dans nos forêt.

Réunions à venir

- Installation du nouveau conseil municipal, lundi 20 mars 2026 à 19h00 – Salle CM

La séance est levée à 20h30

Sermersheim, le 10 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Clarisse RINGEISEN MEYER



Le Maire,
Fernand WILLMANN



Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20260309-PV_CM_260309-AI
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026